

## CONVENTION DE PARTENARIAT VISANT LE RECONDITIONNEMENT ET LA CESSION EVENTUELLE DE MATÉRIEL ÉDUCATIF

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

MolenGeek ASBL, ayant son siège place de la Minoterie 10, 1080 Molenbeek-Saint-Jean, valablement représenté par son Président et CEO, Monsieur Ibrahim Ouassari,

ci-après dénommée « **MolenGeek** »

ET

La Ville de Bruxelles, Hôtel de Ville, Grand-Place 1 à 1000 Bruxelles, représentée par son Collège des Bourgmestre et Echevins au nom duquel agissent Faouzia Hariche, Echevine de l'instruction publique, Fabian Maingain, Echevin de la Smart City, et Luc Symoens, Secrétaire de la Ville, en exécution d'une délibération du Collège communal prise en date du 16 avril 2020,

ci-après dénommée « **la Ville** »

ET

L'A.S.B.L. i-CITY, dont le siège est établi boulevard Emile Jacqmain 95, à 1000 Bruxelles, inscrite à la B.C.E. sous le numéro 0449.971.914 et représentée par son président, Monsieur Fabian Maingain, et sa déléguée à la gestion journalière, Madame Mary-Odile Lognard,

ci-après dénommée « **i-City** »

PREAMBULE :

Le jeudi 12 mars 2020, le gouvernement belge a annoncé que dès le lundi suivant (16 mars 2020), les écoles seraient fermées. Ces mesures contraignantes parmi d'autres sont indispensables pour limiter la propagation du Coronavirus dans notre pays.

Elles ont toutefois un énorme impact sur les élèves et les étudiants qui désormais poursuivent leur scolarité ou doivent entretenir leurs acquis à distance.

Aussi, afin de permettre à tous les élèves et étudiants de maintenir le lien indispensable avec l'institution scolaire, la Ville de Bruxelles met à disposition des élèves et étudiants n'ayant pas d'ordinateur à domicile le matériel nécessaire et a fait appel à l'A.S.B.L. MolenGeek pour permettre le reconditionnement du matériel.

Cette initiative portée par l'Echevine de l'instruction publique, Faouzia Hariche, et l'Echevin de la Smart City, Fabian Maingain, vise à permettre à tous les apprenants inscrits dans les écoles de la Ville de Bruxelles, de maintenir ce lien indispensable avec l'institution scolaire en mettant un ordinateur (tour, écran, clavier, souris, câbles d'alimentation et, éventuellement, clé usb wifi) à la disposition de ceux qui en sont dépourvus.

La présente convention vise à régler les rapports entre la Ville de Bruxelles, i-CITY et MolenGeek.

Il est, dès lors, convenu de ce qui suit :

**Article 1 :** La Ville s'engage à remettre à MolenGeek 200 desktops. La Ville a livré un premier lot de 100 desktops au siège de MolenGeek le 3 avril 2020. Cette remise n'entraîne aucun transfert de propriété.

MolenGeek reconditionne le matériel réceptionné afin de le mettre en bon état de fonctionnement.

MolenGeek vérifie que le matériel est dépourvu de toute marque permettant d'identifier le matériel comme ayant appartenu à la Ville ou toute organisation soutenue ou dépendant d'elle. Il s'oblige à enlever toute marque subsistante et à la détruire.

[MolenGeek](#) veille également à effacer et détruire toute donnée de quelque nature présente sur les disques durs ou tout autre support de stockage d'information, suivant un processus consistant au minimum en :

- l'effacement des données par formatage des supports de stockage ;
- le retrait des partitions des supports de stockage.

Entre-temps, MolenGeek garantit la confidentialité du contenu des supports de stockage depuis la prise en charge du matériel au lieu de stockage jusqu'à l'effacement précité.

Les ordinateurs reconditionnés ou reconstitués selon ce qui est dit ci-avant sont ensuite munis par MolenGeek d'un système d'exploitation Windows et d'une solution de protection les rendant aptes à une utilisation sans risque d'internet. Concernant l'acquisition des licences Windows, par souci d'efficacité, vu l'urgence, elle sont achetées (et installées) par MolenGeek (prix unitaire : +/- 37,90 euros ttc), qui refacturera les coûts d'achat à i-CITY, Pour l'achat, MolenGeek tentera, dans une mesure raisonnable eu égard à l'urgence, de comparer le prix d'au moins trois fournisseurs.

## **Article 2 :**

§1. Après reconditionnement, la Ville récupérera le matériel qui aura pu être utilement reconditionné auprès de MolenGeek et le mettra à disposition dans la mesure du possible des élèves et étudiants sur le territoire de la Ville de Bruxelles ne disposant pas de matériel informatique à domicile.

§2. Dès lors que l'enlèvement du matériel par les élèves et étudiants est prévu à partir du 16 avril 2020, MolenGeek s'engage à mettre la moitié du matériel reconditionné à disposition de la Ville pour le 15 avril 2020 au plus tard et le reste pour le 22 avril 2020 au plus tard.

**Article 3 :** Le présent partenariat est conclu à titre gratuit.

**Article 4 :** MolenGeek déclare accepter le matériel dans l'état dans lequel il lui est remis par la Ville et qu'elle reconnaît en bon état.

**Article 5 :** Les droits et avantages du présent contrat ne peuvent être cédés à des tiers, sans l'accord préalable écrit des parties. Cela n'inclut pas les bénéficiaires directs de la Ville, qui seront les utilisateurs finaux du matériel emprunté.

**Article 6 :** A défaut pour la Ville de mettre ou remettre tout le matériel à des étudiants se trouvant dans les conditions justifiant la mise à disposition, ledit matériel est remis à MolenGeek, qui en acquiert alors la pleine propriété.

**Article 7 :** En cas de litige entre les parties dans le cadre de cette convention, ces dernières essaient de résoudre leur différend à l'amiable. Si le différend subsiste, il sera porté devant le tribunal de première instance francophone de Bruxelles.

**Article 8 :** La présente convention est conclue sous la condition résolutoire de la suspension et/ou de l'annulation par l'autorité de tutelle dont dépend la Ville de la délibération du Conseil communal approuvant la présente convention.

**Article 9 :** Coordonnées de contact :

MolenGeek ASBL : [community@molengeek.com](mailto:community@molengeek.com) - <https://molengeek.com> - e: [info@molengeek.com](mailto:info@molengeek.com) t: +32 02 880 99 50

Ville de Bruxelles : [filis.zumbultas@brucity.be](mailto:filis.zumbultas@brucity.be)

i-City : [bernard.mabille@i-city.brucity.be](mailto:bernard.mabille@i-city.brucity.be)

Fait à Bruxelles, le .....

En triple exemplaires.

Chacune des parties déclare avoir reçu un exemplaire.

Pour MolenGeek,

.....  
Ibrahim Ouassari

Pour la Ville,

.....  
Faouzia Hariche

.....  
Fabian Maingain

.....  
Luc Symoens

Pour i-CITY

.....  
Fabian Maingain

.....  
Mary-Odile Lognard

DECLARATION SUR L'HONNEUR

LA VILLE DÉCLARE AVOIR FAIT LE NÉCESSAIRE POUR QUE LE MATÉRIEL MIS A DISPOSITION SOIT CORRECTEMENT PROTÉGÉ PENDANT LA PÉRIODE DE CE PARTENARIAT.

LA VILLE DÉCLARE QU'ELLE SERA SEULE RESPONSABLE DES EVENTUELLES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES (A L'EXCLUSION DONC DE MOLENGEEK).

REPRESENTANTS DE LA VILLE :

.....  
Fabian Maingain

.....  
Faouzia Hariche

.....  
Luc Symoens

DATE :

SIGNATURE :

## ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE REMISE

Date de remise :

▯ Bon état\* : \_\_\_\_\_

▯ Défectueux\* : \_\_\_\_\_

▯ Perdu\* : \_\_\_\_\_

\* Veuillez indiquer le nombre des articles dans chaque cas

Commentaires :

Signature pour la Ville à la remise du matériel :